

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le premier novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 27/10/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : REVISION DU PLU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique qu'il a contacté le bureau d'étude EURECAT, qui avait réalisé le PLU actuel de la commune pour établir un devis concernant cette révision générale du PLU de la commune de CUREL.

Il présente le devis qui s'élève à 30 500.00 €HT présentant les options suivantes :

- Dossier L 122-7 – Loi Montagne pour un montant 3 500.00 € HT,
- Dossier CDPENAF pour un montant 2 000.00 € HT,
- Dossier L 142-5 Demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée en l'absence de SCOT pour un montant de 1000.00 € HT
- OAP sectorielle ou thématique (prix unitaire) pour un montant de 900.00 €
- OAP valant UTN Locale pour un montant de 1300.00 € HT
- La ou les réunions de travail, réunion du Conseil Municipal ou thématique supplémentaire au tarif de 600.00 € HT par réunion
- La ou Les réunions publiques ou PPA supplémentaire au tarif de 700.00 € HT par réunion
- Portage du dossier sur site internet (concertation, enquête publique,...) pour un montant de 750.00 €HT
- Accompagnement spécifique – coût horaire pour 85.00 €HT

Monsieur le Maire propose de valider ce devis concernant la révision du PLU pour demander les subventions afin de financer l'opération.

Il indique que l'étude ne sera lancée que sous réserve de l'obtention de subventions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis du bureau d'études EURECAT pour un montant de 30 500.00 €HT ainsi que les options présentées ci-dessus afin de demander les subventions pour finance l'étude de révision générale du PLU de la commune de CUREL ;

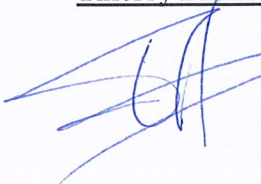
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 décembre 2025

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

